

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil treize, le 19 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Alain BERGER, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Guy BOURQUIN, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, Hervé FRACHISSE, Francis GERARD, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Daniel NICOLAS, Pierre OSER, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires et Francis BLANC, Gilbert REBER membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Roland DAMOTTE, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Maurice NICOUD, Françoise PELCAT, Jean-Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON, Elghazi ZOUNDARI.

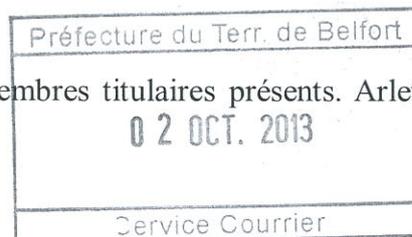
Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Gérard FESSELET à Denis BANDELIER, Claude GIRARD à Josette BESSE, Maurice NICOUD à Francis BLANC, Françoise PELCAT à André HELLE, Jean-Marc PELLETIER à Gilbert REBER, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI à Robert NATALE.

Assistaient à la séance : Mesdames et Messieurs Serge MARQUIS, Myriam PISANO, Pierre SCHIRCH et Bernard VIATTE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
13 septembre 2013	13 septembre 2013	En exercice	42
		Présents	30
		Votants	35

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Arlette ECABERT est désignée.



2013-06-09 – Service Tourisme – Signature d'une convention de financement de la gare de Delle avec le Conseil Régional de Franche-Comté.

Rapporteur : Xavier DOMON

Dans le cadre de la stratégie de développement touristique lancée en 2009, Belfort Tourisme a placé parmi ses priorités la création de liens plus étroits avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du département. Son ambition est d'imaginer un partenariat structuré avec les Communauté de Communes, permettant d'œuvrer collectivement au développement touristique et économique du Territoire de Belfort.

C'est ainsi que depuis 2010, des conventions sont signées chaque année avec l'ensemble des communautés de communes du Territoire.

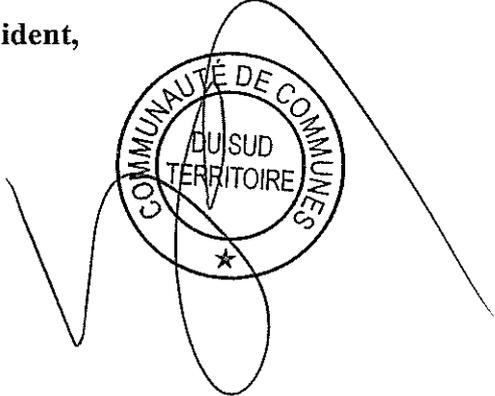
Après divers ajustements, liés entre autre à la volonté de la CCST de construire son Schéma de Territoire, il est ainsi proposé une convention 2013 reprenant tous les axes d'intervention de Belfort Tourisme dans le Sud Territoire de Belfort.

Cette convention formalise également pour l'année 2013, une participation de la CCST à hauteur de 3 000 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider le contenu de la convention présentée ci-jointe,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers relatif à cette prise de décision.

Annexe : convention de coopération touristique 2013.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 02 OCT. 2013 Et publication ou notification le 02 OCT. 2013</p> <p>Le Président,</p> 	<p>Le Président,</p> 
--	--



CONVENTION DE COOPERATION TOURISTIQUE 2013



Entre

L'Office de Tourisme de Belfort et du Territoire de Belfort, dit « Belfort Tourisme », représenté par Monsieur Guy Miclo en sa qualité de Président, en vertu d'une décision du procès verbal du conseil d'administration en date du 06 mai 2011, dont le siège est sis 2 bis rue Georges Clemenceau - 90000 BELFORT.

Et

La Communauté de Communes du Sud Territoire (CCST), dont le siège est sis 8 place Raymond Forni, 90100 DELLE, représentée par son Président, Monsieur Christian Rayot, habilité à agir aux présentes en vertu de la délibération du 10 mars 2011.



Préambule :

Vers un partenariat renforcé avec les communautés de communes du Territoire.

Dans le cadre de la stratégie de développement touristique lancée en 2009, Belfort Tourisme a placé parmi ses priorités la création de liens plus étroits avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du département. Son ambition est d'imaginer un partenariat structuré avec les Communauté de Communes, permettant d'œuvrer collectivement au développement touristique et économique du Territoire de Belfort.

C'est ainsi que depuis 2010, des conventions sont signées chaque année avec l'ensemble des communautés de communes du Territoire.

Par ailleurs, depuis le premier janvier 2013 dans le cadre de ses nouveaux statuts, chaque communauté de communes du Territoire de Belfort pourra disposer d'une voix consultative au conseil d'administration de Belfort Tourisme.

Enfin, l'ambition départementale d'intégrer les communautés de communes à la démarche d'élaboration du schéma départemental de développement touristique 2013-2015 témoigne également de la volonté de coopération et de synergie entre l'ensemble des collectivités en faveur du développement touristique du Territoire.

Article 1^{er} : Objet

Cette convention a pour objectif de fixer les modalités de partenariat entre la CCST et Belfort Tourisme, dans le cadre d'actions engagées par ses trois pôles de compétences, à savoir :

- Le développement et l'animation
- L'information et la communication
- La promotion et la commercialisation

Article 2 : Nature du partenariat

L'intervention de Belfort Tourisme pour le compte de la CCST s'articule en deux niveaux :

1- Les missions et actions réalisées par Belfort Tourisme dans le cadre de ses compétences classiques déléguées sur l'ensemble du Territoire de Belfort :

- **Développement** : qualification de l'offre, accompagnement et conseil auprès des porteurs de projet touristique

Projets suivis en 2012 :

- *Reprise des chambres d'hôtes de Suarce par Mme Verbecke (en exploitation)*
- *Projet de de Mr Thomas à Rechesy (projet Gîte et chambres d'hôtes en réflexion)*
- *Projet de Mme Sapolin à Montbouton (projet de chalets en réflexion)*
- *Projet de Mme Mischi à Thiancourt (projet de chambres d'hôtes en réflexion)*
- *Projet de Mr Dupuis à Courtelevant (projet de gîte de groupe à l'étude)*
- *Projet de Mr Caruso à Delle (création ou requalification d'un hôtel à Delle en réflexion)*

2013 : poursuite de l'accompagnement des projets suivis en 2012 et des nouveaux à venir

- **Animations** conception d'animations et visites valorisant les savoir-faire et activités nature, culturelles, artisanales, etc.

2012 : visite d'un élevage de daims à Suarce dans le cadre du programme d'animations Festiv'été de Belfort Tourisme : 16 participants (et campagne de communication des Festiv'été associée)

2013 : réalisation d'une ou plusieurs nouvelles visites dans le cadre des Festiv'été 2013

- **Information et communication** : diffusion de l'information concernant l'offre touristique et de loisir, actions de communication en accord avec les attentes des marchés (à travers ses nombreux outils : éditions, sites Internet, lettres d'actualités, salons, eductour, etc.).

2012 : intégration de l'offre touristique de la CCST sur :

- Le site internet www.belfort-tourisme.com
- Le mag Belfort Tourisme
- La carte touristique Belfort Tourisme
- Le dossier de presse
- Diffusion des fiches de randonnées de la CCST (lien internet et diffusion à l'espace d'accueil de la Maison du Tourisme)

2013 : l'ensemble de ces actions d'informations et de communication seront reconduites (nouveaux articles dans le Mag4, nouvelle carte touristique du Territoire de Belfort, etc).

- **Promotion et commercialisation** : soutien à la commercialisation de l'offre des acteurs touristiques locaux, conception de produits touristiques pour groupe et individuel, etc.

2012 : produits intégrés à la brochure groupes Belfort Tourisme : visites guidées de Delle et Beaucourt, excursion à la journée « Delle, porte du Sundgau et de la Suisse », « Sur les traces de l'empire Japy »

2013 : action identique à 2012

2- Les missions spécifiquement réalisées pour le compte de la CCST :

DEVELOPPEMENT :

- Forte de l'arrivée de nouvelles communes depuis le premier janvier 2013, **la CCST souhaite réaliser son schéma directeur de territoire**. Une commission « tourisme » a été mise en place, dans la mesure où l'un des volets y sera consacré. L'objectif étant de dresser un état des lieux touristique du territoire de la CCST (diagnostic touristique préétabli en 2012 par Belfort Tourisme), puis d'élaborer une stratégie partagée et un plan d'actions touristiques pour les années à venir.

En 2013, Belfort Tourisme agira comme assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) de la CCST tout au long de cette démarche (participation aux différentes commissions tourisme de la CCST, avis sur la stratégie et le plan d'actions) en lien avec le schéma départemental de développement touristique du Territoire de Belfort validé en novembre 2012.

- **Réflexion relative à un projet d'hébergements insolites adaptés au Sud Territoire** : conseil et assistance technique auprès de la CCST et de la commune de Joncherey pour la création d'une cité lacustre (village de gîtes sur pilotis et maisons flottantes).

Après une première année qui a consisté à effectuer une recherche foncière (différents sites étudiés), l'année 2012 a consisté à poursuivre les réflexions sur l'opportunité du projet à partir d'un site pré-retenu, à savoir celui de l'étang Verchat (et de sa complémentarité directe avec le camping) à Joncherey.

Des premières discussions sans engagement ont été menées avec la commune de Joncherey, propriétaire, dans l'attente de son intégration à la CCST en début d'année 2013.

Le site a également été présenté au groupe Huttopia qui a rejeté la possibilité d'y fonder l'un de ses sites, en dépit d'un vif intérêt (la volonté du groupe Huttopia étant de se recentrer dans le Sud de la France).

Dans la continuité, l'année 2013 visera à prolonger le travail d'opportunité-faisabilité sur le site de l'Etang Verchat en intégrant dorénavant la commune de Joncherey au niveau intercommunal.

- ***Itinéraire cyclable Francovelosuisse*** : le Conseil Général du Territoire de Belfort ainsi que la République et Canton du Jura Suisse sont actuellement en train de terminer l'infrastructure cyclable Francovelosuisse. Leur objectif est également d'assurer une mise en tourisme de cet axe durant les années 2013/2014 (mise en réseau des prestataires touristiques concernés, application d'une qualité d'accueil cyclo, éditions de topoguides, etc.).

Belfort Tourisme, intégré à cette démarche de valorisation touristique depuis les études préalables, poursuivra en 2013 sa participation à cette action, touchant notamment le Sud Territoire Belfortain.

- ***Conseils en vue de l'établissement d'un point d'informations touristiques dans la gare de Delle*** : la CCST souhaite implanter un espace d'accueil touristique franco-suisse dans la gare de Delle. Belfort Tourisme apportera son expertise en matière d'opportunité et de faisabilité du projet : quel type d'espace touristique d'un point de vue juridique ? Quel type de mobilier, de documentation, boutique à prévoir ? Formation du personnel, etc.

Article 3 : Fonctionnement

Un comité de suivi composé des membres de la commission économie et tourisme de la CCST et de l'équipe de direction de Belfort Tourisme se réunit au moins deux fois par an ou à la demande de l'un des partenaires pour valider les orientations, les projets d'actions et veiller à la bonne utilisation des budgets alloués.

Article 4 : Financement

Pour l'année 2013, la participation de la Communauté de Communes du Sud Territoire s'élève à 3000 €. Ce budget de base est révisable chaque année.

Article 5 : Dénonciation/annulation

En cas de modification de tout ou partie des présents termes de la convention, les partenaires devront s'en informer mutuellement, les modifications engendrées pouvant rendre caduc ledit partenariat.

Chaque partie pourra dénoncer cette convention par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de trois mois.

Article 6 : Durée

Cette convention est établie pour l'année 2013. Si chacune des deux parties y consent, la présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant.

Fait en deux exemplaires originaux

A Belfort, le

Pour Belfort Tourisme
Le Président

Guy Miclo

Pour la Communauté de Communes
Du Sud Territoire
Le Président

Christian Rayot

